

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire
du conseil d'établissement tenue le 20 mai 2025

PRESENCES ET QUORUM

Étaient présents :

Représentants des parents :

M^{me} Rawand Akiki
M. Rida Zerrok
M^{me} Mouna Ghribi

Représentants du personnel :

M^{me} Sarah Mireille Aoun, enseignante
M^{me} Chantal Challita, enseignante
M^{me} Joy Eid, enseignante
M^{me} Diane Pitre-Gauvin, tech. Service de garde intérim

Membre de la direction :

M^{me} Julie Lefebvre directrice
M^{me} Valérie Tremblay, directrice adjointe

Membre de la communauté :

absente

Était absente :

M^{me} Bouchra Khattab

Le quorum est constaté et la séance déclarée ouverte à 18h36.

Rôles

Secrétaire :

M^{me} Valérie Tremblay

Gardien du temps :

M^{me} Chantal Challita

Mot du public

- Mme Akiki souhaite la bienvenue à tous. Elle remercie les enseignants qui étaient présents au camp Tim Hortons.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après appelée la « LIP »), les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour de la séance régulière du 20 mai 2025 du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu plus de six (6) jours avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 20 mai 2025.

Résolution 2025-05-20-01

2. COURRIER

PAS DE COURRIER. SAUF LE COURRIEL CONCERNANT LA CONFÉRENCE POUR LES PARENTS TRANSITION PRIMAIRE-SECONDAIRE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2025, plus de six (6) jours avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2025 du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu.

Résolution 2025-05-20-02

4. SUIVI DU PROCÈS VERBAL

Pas de suivi à faire au sujet du procès-verbal

4.1 Budget du CÉ

Nous avons pris la décision que cette somme sera remise à l'école pour la fête de fin d'année de toute l'école.

5. POINTS POUR ADOPTION

5.1 Principes d'encadrement des coûts relatifs aux documents dans lesquels l'élève dessine ou découpe

Pour les classes régulières, les frais chargés aux parents, chaque année on peut augmenter de 5%. Cette année il y a une réduction des prix pour certains, surtout grâce à l'agenda maison. Ce que l'on peut acheter ce sont les frais de photocopies, l'agenda et les cahiers. Mme Lefebvre explique les frais chargés aux parents. Une copie des frais 25-26 se trouve en annexe.

- CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition de la directrice de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents visés au troisième alinéa de l'article.
- CONSIDÉRANT que les principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visée au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 96.15.
- CONSIDÉRANT que, le conseil d'établissement approuve la liste, proposée par la directrice de l'école, du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7.
- CONSIDÉRANT que cette liste est élaborée avec la participation des enseignants.
- CONSIDÉRANT que ces principes sont établis et cette liste est approuvée en tenant compte de la politique de la commission scolaire adoptée en vertu de l'article 212.1 ainsi que des autres contributions financières qui peuvent être réclamées pour des services visés aux articles 256 et 292.
- CONSIDÉRANT que l'article 77 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter les principes d'encadrement des coûts relatifs aux documents dans lesquels l'élève dessine ou découpe de l'école proposé par la direction, et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire;
- CONSIDÉRANT que la proposition préparée par Madame la directrice respecte les priorités

préalablement identifiées avec le personnel et retenues par le conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu pour l'année scolaire 2025-2026 ;

- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki et secondé par Mme Joy Eid, il est résolu à l'unanimité :
- D'ADOPTER, les principes d'encadrement des coûts relatifs aux documents dans lesquels l'élève dessine ou découpe de l'école Henri-Beaulieu pour l'année scolaire 2025-2026 tel que proposé par Madame la directrice, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution 2025-05-20-03

Rappel, pour la liste des effets scolaires, nous travaillons cette année avec les éditions Vaudreuil. Les parents pourront malgré tout se procurer eux-mêmes tout le matériel s'ils le désirent.

6. Points pour approbation

6.1. Règles de conduite et mesures de sécurité

Code de vie revu et corrigé, nouvelles valeurs en lien avec notre projet éducatif. Le tout se retrouve en annexe.

Mme Akiki propose de présenter le code de vie à l'AG des parents à la rentrée scolaire.

En parler également à la soirée de parents.

Mme Tremblay présente les modifications aux règles de conduite et aux mesures de sécurité contenues dans le Code de vie de l'école pour l'année scolaire 2025-2026.

- CONSIDÉRANT que en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le Code de vie de l'école, proposées par Mme Tremblay ,
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki et secondé par Mme Challita, il est résolu:
- D'APPROUVER les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le Code de vie de l'école Henri-Beaulieu, tel que proposé par Madame la directrice, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie.

Mme Akiki approuve le code de vie et Mme Chantal Challita seconde.

Résolution 2025-05-20-04

6.2. Règles de fonctionnement du sdg/ssd

Mmes Lefebvre et Gauvin présentent les règles, elles mettent en évidence les changements. Les règles de fonctionnement sont déjà sur le site web, ce sont les mêmes règles pour tout le CSSMB, seuls les montants varient entre les écoles. Le tout sera déposé sur notre site web

sous peu.

Les propositions du ministère quant aux coûts pour les élèves ayant une fréquentation quotidienne ne sont pas dévoilées. En septembre, on se reverra à ce sujet. L'école a bon espoir de ne pas augmenter les tarifs pour 25-26.

Le CSS demande d'approuver le tarif pour un élève ayant un statut régulier au SDG.
Mme Sarah Mireille Aoun approuve et M. Zerrok seconde.

Résolution 2025-05-20-05

2 postes seront déposés au bassin. (27h30 et 7h55 environ (ce poste pourrait être bonifié).

6.3. Programme d'activités intégrées

Rien de plus à proposer. Mme Lefebvre nomme qu'elle est fière de toutes les activités proposées aux élèves.

7. Point pour consultation

7.1 Composition du conseil d'établissement

La formule actuelle est un CÉ composé de 4 parents et 4 enseignants. On propose le statut quo pour l'an prochain.

Mme Zerrok propose et Mme Ghribi seconde.

Résolution 2025-05-20-06

8. Points d'information

8.1 Projet éducatif, suivi

Mme Lefebvre aborde l'enjeu 1 de notre projet éducatif et les conclusions des recherches de Mme Garine Papazian, chercheuse et psychologue. La mission de l'école c'est de socialiser, instruire et qualifier. Il faut bien se souvenir de la portion socialiser, c'est très important. Nous sommes fiers de notre école et des diverses activités proposées, de faire vivre des activités diversifiées aux élèves dans le but également de favoriser une socialisation saine entre élèves ainsi qu'un climat sain. *Un enfant heureux est un enfant qui apprend mieux.*

8.2 Mot du représentant de la communauté

Mme Hasrouni est absente jusqu'à la fin de la présente année.

8.3 Rapport des enseignants

C'est la fin de l'année scolaire, il y a plusieurs activités. On est dans la révision pour les évaluations de fin d'année. On travaille fort, ça roule. On ne souhaite pas les stresser, on leur fait confiance. On s'assure qu'ils dorment bien et mangent bien pour être fins prêts. On s'assure d'éviter les absences. On souhaite remercier les parents de leur présence. Le spectacle arrive aussi à grands pas. Il y aura une kermesse pour tous les élèves. On est aussi en évaluation dans l'école. Il y aura la course des couleurs, le spectacle HB, la fête des

finissants, le déjeuner de fin d'année...

Au niveau du service d'orthopédagogie, le service sera terminé d'ici la semaine prochaine et les orthopédagogues seront en soutien pour les élèves lors des évaluations.

Mme Joy parle de l'intégration des élèves d'accueil depuis le camp Tim Horton, mission accomplie. On continue nos efforts. Mme Akiki remercie les profs pour la belle année.

8.4 Rapport du service de garde

2 sorties prévues l'an prochain, budget initial SDG intéressant, 2 postes sont déposés au bassin.

Mme Diane a rencontré les éducatrices pour la planification pour l'an prochain. Les éducatrices ont nommé qu'elles souhaiteraient sortir.

Le prix d'un autobus est de 500\$ maximum taxes incluses pour des sorties sur l'île de Mtl.

Voici les possibilités :

- 1- Cinéma Beaubien : popcorn et jus (12\$ plus transport environ 11\$ plus le combo 9\$ = 32\$)
- 2- Les quilles (12\$ plus transport 11\$ collation chocolat et jus = 33,25\$)

M. Zerrok nomme ça dépend les parents ont combien d'enfants au sdg...

Quel serait le prix maximum selon les parents du CE pour les sorties ?

Les parents du CÉ sont en accord avec les propositions de sorties.

On propose de faire payer la première sortie au coût réel puis de se réajuster au besoin pour la 2^e sortie selon la capacité de payer des parents et le nombre d'élèves inscrits.

On propose de faire une sortie aux quilles en d'abord puis la sortie cinéma au printemps.

Le 5 janvier au retour des fêtes il y aura une journée pyjama avec petit déjeuner inclus.

Mme Akiki approuve les sorties et le budget et Mme Ghribi seconde.

Résolution 2025-05-20-07

Dans le cadre de la semaine du SDG, les employés ont fait un diner communautaire, ça a été un franc succès. Il y aura un autre diner communautaire à la fin de l'année.

8.5 Rapport de la direction

Prévisions des groupes pour 25-26

Retour des professionnels l'an prochain. Il manque les tâches en ergothérapie.

Bienvenue à la maternelle

9. VARIA

9.1 UNIFORME SCOLAIRE

Intention de reprendre l'uniforme scolaire ? Certains parents le proposent. Nous pourrions en rediscuter avec l'équipe-école. Nous devons avoir une idée de coûts avant de sonder l'ensemble des parents.

10. LEVEE DE LA SEANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SEANCE

CONSTATANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire du 20 mai 2025 à 20h01.

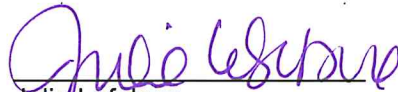
Résolution 2025-05-20-08

Prochaine séance : le 3 juin 2025, 18h30.

Rawand Akiki
Présidente



Julie Lefebvre
Directrice



ANNEXES

Annexe 1 Principes d'encadrement des coûts relatifs aux documents dans lesquels l'élève dessine ou découpe



Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys

Québec



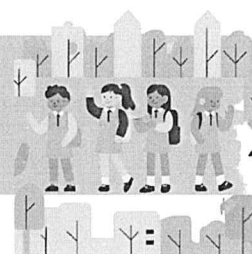
Frais chargés aux parents

Année scolaire 2025-26

	24-25	25-26
Préscolaire	27,80 \$	24,81 \$
Frais 1re année	84,78 \$	80,30 \$
Frais 2e année	86,67 \$	86,00 \$
Frais 3e année	117,21 \$	123,07 \$
Frais 4e année	133,63 \$	138,50 \$
Frais 5e année	108,32 \$	113,53 \$
Frais 6e année	118,82 \$	124,36 \$
Frais accueil 1er cycle	93,42 \$	99,32 \$
Frais accueil 2e cycle	108,24 \$	106,79 \$
Frais accueil 3e cycle	122,70 \$	111,83 \$



RESPECT



Règle 1

Je respecte les adultes et les élèves par mon attitude, mes gestes et mes paroles en tout temps.

Raison d'être

C'est une valeur qui me permet de faire attention à moi-même, aux autres, à mon école et au matériel.

Pour vivre de manière harmonieuse avec mes pairs et les intervenants de l'école.

Pour communiquer de façon positive avec les autres.



Parmi les comportements attendus

J'adopte un comportement pacifique dans mes jeux, mes relations et mes résolutions de conflits.

J'applique les consignes données par tous les adultes de l'école.

Je suis à l'écoute des autres.

Je m'exprime avec calme et politesse.

J'accueille l'autre dans sa différence.

Je prends soin du matériel et de mon environnement scolaire.

ENGAGEMENT



Code de vie

Règle 2

Je m'engage à participer activement dans ma vie scolaire.



C'est une valeur qui me permet de participer positivement aux différentes activités scolaires de l'école.

Raison d'être

Pour me responsabiliser dans mon rôle d'élève.

Pour vivre des réussites scolaires.

Pour développer un sentiment d'appartenance.

Parmi les comportements attendus

J'arrive à l'heure à l'école.

Au son de la cloche, je prends mon rang.

J'apporte uniquement le matériel nécessaire à l'école pour mes apprentissages.

Je fournis les efforts nécessaires pour ma réussite et j'applique les stratégies apprises.

R= E X S

Je reconnais mes torts, j'accepte mes erreurs et je m'en sers pour apprendre.

SÉCURITÉ



Code de vie



Règle 3

J'adopte un comportement sécuritaire.

C'est une valeur qui me permet d'évoluer dans un environnement propice au développement de mon potentiel.

Raison d'être

Pour prévenir des situations dangereuses
Pour apprendre à suivre des règles de sécurité

Pour réfléchir à ma sécurité et à celle des autres avant d'agir.

Pour développer des comportements positifs de vie en société.

Parmi les

comportements attendus



Je respecte les zones définies dans la cour et les règles des jeux.

Je fais des choix sécuritaires de jeux et de comportements.

Je circule calmement, à droite, en marchant dans l'école.

Je suis à l'endroit convenu au moment prévu.

Je respecte la bulle des autres.

Je dénonce les gestes de violence et d'intimidation.

Si je suis témoin d'un geste/comportement dangereux, je vais chercher de l'aide de l'adulte immédiatement.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



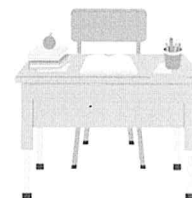
Code de vie

Règle 4

Je fais des choix qui favorisent mon développement et mon estime personnelle.

Comme parents votre rôle est essentiel pour assurer la santé et le bien-être de votre enfant, à l'école et dans la vie courante.

Le partenariat école/maison est à la base d'une relation cohérente pour permettre à votre enfant de s'épanouir, d'apprendre et de grandir dans un environnement sain. Il est de notre devoir collectif, comme école et comme parents, de s'assurer du bien-être des enfants. C'est pourquoi la promotion de la santé et du bien-être dans notre école est importante.



Raison d'être

Pour mieux apprendre et socialiser

Pour grandir en santé

Pour favoriser une bonne hygiène de vie

Pour avoir une image positive de moi



Parmi les comportements attendus

J'arrive à l'école à l'heure et reposé.

J'apporte des collations et un dîner nutritif.

J'apporte une bouteille d'eau réutilisable.

Je porte des vêtements propres et adaptés aux activités et aux saisons.

J'ai une bonne hygiène personnelle.

Je laisse mes appareils électroniques à la maison.

Je respecte mon intimité et celle des autres.

Annexe 3, Règles de fonctionnement du service de garde et du service des dîners 25-26

<https://henribeaulieu.ecolesaintlaurent.ca/>

Le tout se retrouve dans la section parents de notre site internet.